



COMMUNE DE MOURET – AVEYRON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 6 octobre 2022
à la mairie de Mouret

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Membres du Conseil présents : Mesdames BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LESTRADE Sylvie, GAYRARD Pauline, LE CAM Laurence.
Messieurs BOUSQUET Guillaume, CAPELLE Florent, CARLES Laurent, CASTANIER Fernand, COSTES Jean-Michel, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

Secrétaire de séance : Mme LAVERNHE Céline est désignée secrétaire de séance, assistée de Madame Marie-Hélène COSTES, secrétaire de mairie.

Nombre de membres : en exercice : 14 – présents : 14

Quorum : atteint

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 Septembre 2022 :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2- Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. COSTES Jérôme en tant que Conseiller municipal ceci pour des raisons professionnelles en date du 15 septembre 2022.

3- Délibérations adoptées

3-1 Délibération N° 2022-09-025 : Opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments Publics
Le SIEDA accompagne depuis de nombreuses années les collectivités et établissements publics dans leur démarche d'efficacité énergétique. Le programme 2022 s'achevant, le SIEDA propose une nouvelle campagne d'audits énergétiques sur les bâtiments publics pour l'année 2023. Cette mission a été confiée à un prestataire type bureau d'études thermiques.

Un audit énergétique est une étude approfondie du bâti et des différents postes consommateurs d'énergies ou pour lequel une rénovation énergétique doit être engagée, dans la limite de 2 bâtiments par collectivité. Une contribution de la collectivité sera demandée à hauteur de 300€ par bâtiment.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'adhérer à ce programme pour l'année 2023 pour deux bâtiments de la commune (l'ancien presbytère de La Capelle constitué de 2 logements locatifs et la Mairie de Mouret).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- Approuve la participation de la collectivité à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics,
- Accepte sans réserve, les conditions techniques, administratives et financières d'application telles qu'adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 14/06/2018 et approuve les termes de la convention et vaut signature de cette dernière.
- S'engage à verser au SIEDA la participation financière, de 300 € par bâtiment, due en application des modalités adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 14/06/2018.

2-2 Délibération N° 2022-09-026 : Acquisition terrain à Mouret AH 40

Le permis d'aménager concernant la création d'un lotissement à Mouret comprenant 7 lots ayant été déposé, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, demande à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition de la parcelle AH 40 d'une surface de 7842 m² au prix de 86000 €.

2-3 Délibération N° 2022-09-027 : Acquisition parcelle AH 287 lotissement les Vignasses à Mouret

En complément de l'acquisition de la parcelle AH 40 et afin de créer une liaison entre le lotissement actuel et le futur lotissement, le Conseil municipal après en avoir délibéré (par 13 voix pour et 1 abstention), demande à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition de la parcelle AH 287 pour un montant de 4704€.

4- Questions diverses.

4-1 Promesse de vente

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un accord a été trouvé avec M. Bonhoure Bernard, concernant l'acquisition, d'une part, de la parcelle AH 285 d'une superficie de 217 m² (terrain desservant 3 habitations , située entre le lotissement communal et le futur lotissement) , mais aussi l'emprise d'un petit élargissement de la VC n°2 (route de Vareilles) sur la parcelle AH 187 (bande de terrain d'environ 200 m²) carrefour RD548 route de Vareilles , ceci afin d'améliorer la sécurité à l'intersection avec la RD548.

Le Conseil municipal est d'accord pour la réalisation de cette opération et le montant de la transaction envisagée soit 3000 € (par 13 voix pour et 1 abstention) et propose à Monsieur le Maire avant de délibérer lors du prochain Conseil municipal de signer au plus tôt un engagement de cession (promesse de vente) avec le propriétaire.

4-2 Répartition de la taxe d'habitation – reversement à la Communauté de Communes (article L 331.2 du code de l'urbanisme)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire a délibéré pour le reversement de partiel de la taxe d'aménagement des communes à la communauté de communes et précise que cela concernera uniquement les parcelles situées au droit des zones d'activité économique gérées par la Communauté de Communes , à savoir pour l'année 2022 , les ZAE du Vallon situées sur la commune de Saint Christophe Vallon et la ZAE de Cammas II située à Saint Cyprien sur Dourdou sur la Commune de Conques en Rouergue) . Seules les communes de Conques en Rouergue et Saint Christophe Vallon seront concernées et devront à leur tour délibérer.

4-3 Projet programme A VELO2 - Etude mise en place pistes cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes

Monsieur FONTAINE informe le Conseil municipal que la CC Conques-Marcillac souhaite réaliser un schéma directeur des modes actifs.

Un accompagnement technique et stratégique sur :

- La mobilité
- Le foncier
- L'aménagement urbain et foncier
- Animation des démarches de concertation et de communication

Elle a choisi pour mener cette étude la Sté IMMERGIS, bureau d'études multidisciplinaires, qui a développé son activité autour du conseil aux collectivités dans le cadre de la gestion de leur patrimoine (circuits de randonnées, pistes cyclables, voirie, ZAE, équipements, tourisme...).

Afin de mener à bien cette étude, le bureau d'étude doit rencontrer chaque commune.

Pour la commune de Mouret, cette réunion aura lieu le lundi 17 octobre 2022 à 13 h.

4-4 Avis conseil municipal - demande CUB zone N Carte communale - rénovation ancienne grange

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de certificat d'urbanisme concernant la rénovation d'un ancien bâtiment en habitation au Moulin du Salt (ancien bâtiment en pierre isolé avec 5 ha de terrain agricole). Après avoir pris connaissance du dossier et discussion, le Conseil municipal demande à monsieur le Maire d'émettre un avis défavorable compte tenu de la situation isolée du bâtiment, le projet est de nature à apporter une gêne à l'activité agricole en créant un effet de mitage dans un secteur dont la vocation agricole doit être conservée, mais aussi car les parcelles où se situent le bâtiment et l'unité foncière ne sont pas desservies par une voie publique. Le tracé d'un ancien chemin après le lieu-dit Moulin du Salt, n'est plus visible (présence d'épaisses et hautes broussailles, arbres), est inaccessible.

Information du Maire

5-1 Acquisition aspirateur à feuille

Après avoir demandé plusieurs devis auprès de différents fournisseurs, et afin d'optimiser le travail de l'employé communal, il a été convenu d'acquérir un aspirateur à feuille type Morgnieux comprenant une turbine de 400 ms moteur 13 cv Honda , avec treuil chariot manutention pour un montant de 6880€ TTC auprès de la Société Espace Emeraude à Rodez.

5-2 Acquisition chaises salle de réunion du Conseil municipal

Afin de finir la rénovation de la salle du Conseil, Monsieur le Maire propose de renouveler les sièges. Pour finaliser cet achat, en attendant les devis définitifs des fournisseurs consultés, il présente la fiche technique des chaises ainsi que le nuancier des couleurs présentées par les fournisseurs.

Le Conseil municipal, choisit le type chaise en tissu 4 pieds couleur noir basique.

5-3 Réunion communication

Une réunion de la commission communication est prévue le mardi 25 octobre à partir de 18 h.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS



Le Secrétaire de séance,
Céline LAVERNHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline Lavernhe', written over a faint circular stamp.